



« Il est difficile, en l'état actuel des choses, de savoir si l'environnement fiscal et patrimonial sera modifié »

Nicolas Ducros, délégué général de CNCGP a répondu à nos questions



Nicolas Ducros, délégué général de CNCGP a répondu à nos questions. Quelles questions se posent vos clients dans le contexte actuel ? Les cartes sont susceptibles d'être rebattues, et nous pourrions sortir d'une période de stabilité fiscale et réglementaire qui avait débuté à l'automne 2017 avec l'adoption d'une loi de finances rectificative à la suite de la première élection d'Emmanuel Macron. Beaucoup de nos adhérents s'interrogent sur ce qui va se passer. Les inquiétudes sont venues avec l'augmentation de l'écart entre les taux à 10 ans allemands et français ainsi qu'avec la baisse du Cac 40. Mais il est difficile, en l'état actuel des choses, de savoir si l'environnement fiscal et patrimonial sera modifié. Qu'en sera-t-il de la flat tax ? Et de l'exit tax, qui est censée éviter l'exil fiscal ? La nouvelle majorité aura-t-elle les moyens d'agir ? Les CGP sont habitués à gérer les crises économiques ou financières, c'est leur engagement, mais là, la dernière dissolution remonte au siècle dernier. Leur rôle consiste aujourd'hui à expliquer et à rassurer les adhérents. Quels conseils donnez-vous aux épargnants pour protéger leur épargne s'ils veulent rester en France ? Il est extrêmement compliqué de donner dès à présent des pistes au regard de l'incertitude qui domine quant à l'issue des élections législatives. Il serait présomptueux de prodiguer des conseils qui pourraient se révéler inappropriés dans trois semaines. Si, au lendemain du 7 juillet, aucune majorité ne se dégage entre les trois blocs, il sera difficile d'établir une ligne claire en matière de fiscalité et dans beaucoup d'autres domaines. En attendant, les CGP doivent revoir les préconisations faites auprès de leurs clients pour pouvoir les adapter le moment venu. Chaque épargnant devrait faire de même auprès de son conseiller bancaire ou conseiller en gestion. Il faut prendre le temps de se renseigner et attendre l'après-élections pour agir ou non. Que recommandez-vous à ceux qui sont prêts à partir ? Il n'y a pas de solution miracle. L'assurance-vie luxembourgeoise est souvent citée, mais elle n'apporte pas plus de garantie que les contrats français. Il existe une grande diversité de produits en France. Certes, il y a un risque de crise sur les marchés financiers, et les taux français pourraient s'envoler, ce qui entraînerait une crise obligataire, mais les contrats commercialisés en France ont démontré leur solidité.